

**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal**

**Séance du 21 mars 2023**

**N° 2023/033 - VŒU CONTRE LA FERMETURE DE CLASSES À CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE, POUR LA RENTRÉE 2023**

Le 21 mars 2023 à 19h30, les membres du Conseil municipal se sont réunis publiquement sous la présidence de M. Jean-Pierre BARNAUD, Maire, au nombre de 23, au lieu habituel de leurs séances. Ils avaient été convoqués le 15 mars 2023.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal pour la présente séance, Monsieur Mickaël ASSOUS, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions et les a accepté(e)s.

**Etaient présents :**

M. Jean-Pierre BARNAUD Maire.

M. Jacques DRIESCH, Mme Anne-Marie VIALATOUX, M. Didier TREMOUREUX , Mme Christine COURTOIS, M. Didier STHOREZ, M. Brice CHATEL, Mme Félicia BOISNE-NOC, M. Pierre-Alexandre BAUX, Maires-adjoints.

M. Jean-Louis POUJOL, M. Jean-François FABRE, M. Richard DELLA-MUSSIA, M. Jean-Jacques LE TARNEC, M. Denis FASANARO, Mme Valérie MICHEL, Mme Sophie LE MONNIER, Mme Véronique GLOVER, Mme Samira GUERROUMI, Mme Teresa LOSSO, M. Mickaël ASSOUS , M. Jean-Luc DOUBLET, Mme Laurence GRANDJEAN, M. Yahne BECKET MOUCKOLAS, Conseillers municipaux.

**Etaient représentés :**

Mme Annie PELLET-SCHIFFRINE, pouvoir à Mme Christine COURTOIS  
Mme Martine LERFEL, pouvoir à M. Mickaël ASSOUS  
Mme Françoise TROUVILLE, pouvoir à M. Jacques DRIESCH  
Mme Christiane CORNU, pouvoir à Mme Sophie LE MONNIER  
Mme Nathalie PAOLUCCI, pouvoir à M. Didier TREMOUREUX  
M. Hamza MOKHTARI, pouvoir à Mme Anne-Marie VIALATOUX  
Mme Marie-Christine DIRRINGER, pouvoir à Mme Laurence GRANDJEAN  
M. Emmanuel PUPPO, pouvoir à M. Jean-Luc DOUBLET  
Mme Oriane LOUAIL, pouvoir à M. Yahne BECKET MOUCKOLAS

**Etait absent :**

Mme Annie BODEVILLAIN.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Conseil municipal présents, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des Conseillers municipaux empêchés. Les mandats ont été remis par le porteur à Monsieur le Président.

Membres composant le Conseil Municipal ... :	<b>33</b>
Membres en exercice .....	<b>33</b>
Membres présents .....	<b>23</b>
Membres excusés et représentés .....	<b>9</b>
Membre absent non représenté .....	<b>1</b>

Télétransmission Préfecture
Nomenclature : 9.1
Numéro : 094-219400199-20230321- lmc110958-DE-1-1
Date réception : 27 mars 2023

**OBJET : VŒU CONTRE LA FERMETURE DE CLASSES À CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE, POUR LA RENTRÉE 2023**

**CONSIDÉRANT** les nouvelles mesures de carte scolaire pour la rentrée 2023 de l'inspection académique,

**CONSIDÉRANT** que ce projet prévoit la fermeture de 145 classes dans les écoles du premier degré pour 76 ouvertures, soit un solde négatif de 69 classes sur le territoire val-de-marnais,

**CONSIDÉRANT** également que ces fermetures tendent à se concentrer sur les écoles dites prioritaires,

**CONSIDÉRANT** le manque d'enseignants remplaçants ainsi que le nombre insuffisant de réseaux d'aide spécialisée aux élèves en difficulté,

**CONSIDÉRANT** enfin que ces fermetures auront pour effet la dégradation des conditions de travail des enseignants, et qu'il sera difficile d'apporter aux élèves tous les besoins nécessaires afin de favoriser la réussite de tous, ayant ainsi pour conséquence l'augmentation des effectifs dans les classes,

**CONSIDÉRANT** que pour la ville de Chennevières-sur-Marne, l'inspection académique prévoit la fermeture d'une classe maternelle à Jacques Doré, l'ouverture d'une classe dite « classique » mais la fermeture de deux classes dans le cadre du dispositif 100% réussite (dont une au conditionnel) pour l'école des Hauts de Chennevières, et la fermeture de deux classes dans le cadre du dispositif 100% réussite dont une au conditionnel pour l'école Rousseau,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après examen et délibéré,  
**À L'UNANIMITÉ,**  
**32 VOIX POUR**

**Partage** l'inquiétude de la communauté éducative sur les projets de fermeture de classes.

**S'étonne** que ces fermetures concernent les écoles dites prioritaires alors que les enfants ont besoin d'attention particulière.

**Demande** au recteur ainsi qu'à la directrice académique du Val-de-Marne de revoir ces mesures sur l'ensemble du territoire et d'accorder une attention toute particulière concernant les fermetures de classes envisagées à Chennevières-sur-Marne.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents

Certifié Exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Préfecture le 27 mars 2023 et de l'affichage le 29 mars 2023  
 Le Maire,



Jean-Pierre BARNAUD

Le Maire,



Jean-Pierre BARNAUD

La présente délibération, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de Chennevières-sur-Marne.